**Fiche de formation**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Titre** | Possibilités de financement de l'UE pour la résilience numérique des MPME | | | |
| **Mots clés** | Budget de l'UE ; Fonds de l'UE ; Cycle 2021-2027 ; Budget à long terme ; Budget annuel ; Cadre financier pluriannuel ; NextGenerationEU ; Financement centralisé ; Financement décentralisé ; Financement et appels d'offres de l'UE ; Programmes de l'UE ; Erasmus+ ; FSE+ ; Horizon Europe ; InvestEU ; Idée de projet ; Proposition ; Soumission ; Évaluation | | | |
| **Fourni par** | IHF | | | |
| **Langue** | Francais | | | |
| **Espace de formation** | **☒ Principes fondamentaux de l'entrepreneuriat numérique dans le contexte des microentreprises**  **☐ Communication numérique et stratégie de marque**  **☐ Finance numérique**  **☐ Cybersécurité** | | | |
| **Résultats de l'apprentissage** | **EntreComp** | | | |
| ☒ Idées et opportunités  ☒ Ressources  ☒ Into action  **Compétences spécifiques abordées :**   * Repérer les opportunités * Mobilisation des ressources * Prendre l'initiative * Planification et gestion | | | |
| **DigComp** | | | |
| ☒ Maîtrise de l'information et des données  ☐ Communication et collaboration  **☐** Création de contenu numérique  ☐ Sécurité  ☒ Résolution de problèmes  **Compétences spécifiques abordées :**   * Navigation, recherche et filtrage de données, d'informations et de contenus numériques * Identifier les besoins et les réponses technologiques * Identifier les lacunes en matière de compétences numériques | | | |
| **Niveau de compétence** | | | |
| ☐ Niveau 1  ☐ Niveau 2 | ☐ Niveau 3  ☐ Niveau 4 | ☒ Niveau 5  ☐ Niveau 6 | ☐ Niveau 7  ☐ Niveau 8 |
| **Fondation** | **Intermédiaire** | **Avancé** | **Expert** |
| **Description** | De la compréhension du paysage budgétaire de l'UE, du CFP, de NextGenerationEU et de la dynamique des programmes de l'UE, à la navigation dans le cycle de vie du projet, de l'idée au processus de proposition, ce cours vous donne les connaissances nécessaires pour tirer parti du financement pour l'amélioration des compétences, le recyclage et l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Ce cours vous permet d'acquérir les connaissances nécessaires pour obtenir des financements afin d'améliorer vos compétences, de vous recycler et de renforcer la compétitivité de votre entreprise. Vous découvrirez une vue d'ensemble des possibilités de financement de l'UE et les nuances de l'élaboration des propositions, des processus de soumission et de l'évaluation des projets. | | | |
| **Objectifs d'apprentissage** | A la fin de ce module, vous serez en mesure de...  **BUDGET DE L'UE**   * Comprendre le paysage conceptuel de référence pour le budget de l'UE, en évaluant les tendances jusqu'en 2027 * Analyser le cadre financier pluriannuel (CFP), NextGenerationEU et les processus de budgétisation annuelle avec les cadres de gestion connexes, en identifiant leur rôle dans l'élaboration des politiques de financement de l'UE.   **PROGRAMMES DE L'UE**   * Naviguer dans le paysage diversifié des programmes de financement de l'UE, en comprenant leur structure de base * Évaluer les programmes spécifiques de l'UE portant sur l'amélioration des compétences, la requalification et la compétitivité des entreprises, avec un aperçu de leur application pour les MPME.   **PROJETS DE L'UE**   * Comprendre le cycle de vie d'un projet européen, de l'idée du projet au processus d'évaluation | | | |
| **Index (3 niveaux : Module-Unité-Section)** | **Possibilités de financement de l'UE pour la résilience numérique des MPME**  **Unité 1. Introduction au budget de l'UE**  1.1 Le décor est planté : Comprendre le paysage financier de l'UE  1.2 Le processus budgétaire : Budget à long terme et budget annuel  1.3 Renforcer l'avenir : NextGenerationEU  1.4 Allocation des ressources : Stratégies d'allocation budgétaire  1.5 Présentation de la voie : Financement centralisé ou décentralisé  **Unité 2. Une plongée en profondeur dans les programmes de l'UE**  2.1 L'accent mis sur le cadre de gestion directe ou partagée  2.2 Vue d'ensemble des programmes de financement de l'UE  2.3 Structure enracinée des programmes de financement de l'UE : L'exemple d'E+  2.4 Exemples de programmes de l'UE pour l'amélioration des compétences, la requalification et la compétitivité des entreprises  **Unité 3. Le cycle de vie d'un projet européen standard - Démarrer et appliquer**  3.1 Macro-phase initiale : De l'idée de projet à la proposition  3.2 Phase d'élaboration de la proposition : Cadre et éléments clés  3.3 Processus de soumission et d'évaluation des propositions | | | |
| **Contenu développé** | **Possibilités de financement de l'UE pour la résilience numérique des MPME**  **Unité 1. Introduction au budget de l'UE**  **1.1 Le décor est planté : Comprendre le paysage financier de l'UE**  **BUDGET DE L'UE** : une force essentielle, qui ne remplace pas les budgets nationaux mais les complète. Il sert de réservoir de ressources financières et économiques déployées stratégiquement par les institutions de l'UE pour soutenir les économies et les sociétés, en étendant son impact au-delà des frontières nationales. Cette bouée de sauvetage financière permet aux pays de l'UE d'atteindre des performances supérieures à celles qu'ils obtiendraient indépendamment.  L'essence du budget de l'UE réside dans son système de soutien à multiples facettes :   1. **Objectifs de développement à long terme :** Le budget de l'UE affecte des ressources à la promotion du développement durable, jetant les bases de progrès sociaux et économiques durables. 2. **Économies de fonds publics :** En tant que (co)financeur de projets d'envergure, le budget de l'UE permet de réaliser des économies substantielles sur les fonds publics, ce qui favorise des pratiques financières responsables et efficaces. 3. **Internationalisation des meilleures pratiques :** En favorisant un environnement propice à la collaboration internationale, le budget de l'UE encourage l'échange de bonnes pratiques et d'études de cas au-delà des frontières nationales. 4. **Un soutien opportun et efficace :** Le budget de l'UE se positionne comme un système de soutien opportun et efficace, en étendant son champ d'action aux citoyens, aux administrations publiques et aux entreprises lorsque le besoin s'en fait le plus sentir.   Le budget de l'UE représente un parcours financier dynamique, stratégiquement aligné sur les objectifs à long terme de l'UE. Il s'inscrit dans des cycles structurés pluriannuels, visant à assurer une gestion financière stratégique sur des périodes déterminées.  Les cycles structurés pluriannuels sont réglés par intervalles de sept ans, le cycle actuel s'étendant de 2021 à 2027.  Cette approche cyclique de la planification stratégique des activités financières se reflète dans le fonctionnement du budget et de la gestion des fonds selon des intervalles spécifiques, également cycliques - du budget à long terme au budget annuel.  Périodiquement, le déploiement efficace des fonds passe par les étapes suivantes qui constituent un processus de gestion :   * **PLANIFICATION** : les institutions de l'UE planifient en collaboration les allocations financières en lançant des programmes spécifiques. * **APPROBATION** : le budget prévu ou demandé par les différents bénéficiaires fait l'objet d'une procédure d'approbation, garantissant l'alignement sur les objectifs de l'UE. * **MISE EN ŒUVRE** : les fonds sont distribués et les projets sont mis en œuvre * **ÉVALUATION** : Les résultats sont évalués en permanence afin de mesurer l'impact et l'efficacité des dotations financières.   **1.2 Le processus budgétaire : Budget à long terme et budget annuel**  **BUDGET À LONG TERME :**  Également connu sous le nom de **cadre financier pluriannuel** (CFP), ce budget à long terme s'étend sur sept ans et établit des fonds de dépenses pour les catégories et les priorités de l'UE, telles que la numérisation ou le développement rural.  Rappelant les cycles de sept ans, le CFP fait office de plan stratégique, orientant les initiatives de l'UE. L'actuel CFP 2021-2027 s'aligne sur les priorités et le programme à long terme de l'UE, favorisant la cohérence des programmes et des projets.  La négociation du CFP implique les principales institutions de l'UE (Parlement, Conseil et Commission), la Commission jouant un rôle central dans la proposition de l'allocation des fonds et des plafonds de dépenses, des flux de recettes, de la décision sur les ressources et de la législation pour les programmes de financement connexes.  **BUDGET ANNUEL :**  En complément du CFP, le budget annuel aborde des priorités annuelles spécifiques par le biais d'une (re)négociation collaborative entre les institutions de l'UE.  Dans le cadre d'un cycle de sept ans, il représente l'élément central permettant d'aligner les objectifs à court terme sur la stratégie plus large du CFP. En tant que processus dynamique, il permet des réponses agiles, s'adaptant éventuellement aux besoins et opportunités émergents au cours d'une seule année - par exemple, COVID, chocs géopolitiques.  Le budget annuel fait l'objet d'un processus de négociation rigoureux, basé sur un calendrier, qui comprend des estimations (en juillet), des propositions (en septembre) et des positions (en octobre) de la part de la Commission, du Conseil et du Parlement, afin de garantir la transparence et l'adaptabilité.  Dans ce cadre holistique du processus budgétaire de l'UE, le CFP et le budget annuel fonctionnent en tandem, assurant efficacement l'équilibre entre la vision à long terme et les objectifs à court terme, tout en permettant une réactivité souple en cas de besoin.  **2021-2027 : Un budget à long terme modernisé pour l'UE,**  **alimenté par l'UE de nouvelle génération**    Source : Commission européenne, Le budget de l'UE 2021-2027 - Quoi de neuf ? [Commission européenne, Le budget de l'UE 2021-2027 - Quoi de neuf ?](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/long-term-eu-budget/2021-2027/whats-new_en)  Pour le cycle 2021-2027, le budget à long terme de l'UE, alimenté par l'instrument de relance NextGenerationEU, atteint le montant sans précédent **de 2 018 milliards d'euros** (selon les prix courants de novembre 2020).  **Double composition** :   * CFP pour 2021-2027 : 1 211 milliards d'euros * NextGenerationEU : 806,9 milliards d'euros   **Faits marquants** :   * Plus de 50 % du total vise à faire progresser l'UE par la recherche, l'innovation, le climat équitable et les transitions numériques, ainsi que la préparation, la reprise et la résilience, marquant ainsi un accent important sur la modernisation. * 31,9 % sont consacrés à des priorités nouvelles et renforcées, ce qui témoigne d'une approche dynamique des nouveaux défis. * 30 % sont consacrés à la lutte contre le changement climatique, l'accent étant mis sur la protection de la biodiversité et les questions d'égalité entre les hommes et les femmes. * 10 % des dépenses pour 2026 et 2027 sont consacrées à la biodiversité * 20 % du financement de NextGenerationEU est destiné à soutenir la transformation numérique.   1**.3 Renforcer l'avenir : NextGenerationEU**  **NextGenerationEU : plus de 800 milliards d'euros pour la relance de l'Europe**  **NextGenerationEU figures (RRF + other programmes)**  Source : Commission européenne, Le budget de l'UE 2021-2027 - Quoi de neuf ? [Commission européenne, Le budget de l'UE 2021-2027 - Quoi de neuf ?](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/long-term-eu-budget/2021-2027/whats-new_en)  **...mais qu'est-ce que l'UE de nouvelle génération ?**  NextGenerationEU est un instrument de relance qui complète le CFP introduit en 2020 en réponse aux répercussions socio-économiques de la pandémie. Il vise à orienter l'Europe vers la recherche, l'innovation, la durabilité, les transitions numériques et la résilience au sens large.  NextGenerationEU prévoit une injection financière de 806,9 milliards d'euros, dont 723,8 milliards d'euros sont destinés à la facilité de redressement et de résilience (RRF), plus une contribution de 83,1 milliards d'euros aux programmes existants tels que REACT-EU, HORIZON EU, etc.  Le RRF apporte un soutien substantiel aux investissements publics, en mettant l'accent sur les projets verts et numériques. Financées par NextGenerationEU, ces ressources, d'un montant total de 338 milliards d'euros sous forme de subventions et de 385,8 milliards d'euros sous forme de prêts, ont été acheminées vers différents programmes et entre les pays de l'UE en tant que bénéficiaires, à savoir le Plan national de relance et de résilience (PNRR).  L'attribution des fonds se fait en fonction de critères tels que le PIB par habitant, le taux de chômage, la taille de la population et l'impact de la pandémie.  **1.4 Allocation des ressources : Stratégies d'allocation budgétaire**  **Qui bénéficie du budget de l'UE ?**  Organisant efficacement le financement, le budget de l'UE divise stratégiquement les ressources en catégories de dépenses (rubriques - *voir la diapositive suivante pour plus de détails*) et en programmes, garantissant un soutien efficace aux bénéficiaires dans les différents domaines d'action de l'UE. Cette approche facilite l'impact transversal et s'aligne sur les objectifs généraux du budget à long terme.  **Intégration avec NextGenerationEU :**  Bien que NextGenerationEU fonctionne comme un instrument distinct, ses flux financiers s'intègrent parfaitement aux programmes intégrés dans le budget à long terme. Cette synergie permet de maximiser l'impact de NextGenerationEU dans divers domaines politiques.  **Double financement pour les rubriques clés :**  Afin d'amplifier son influence, plusieurs rubriques reçoivent un financement à la fois du CFP et de NextGenerationEU. Cette approche collaborative renforce la capacité du budget à relever des défis à multiples facettes et à soutenir des initiatives transformatrices.  **Allocations par rubrique pour 2021 à 2027 - en milliards d'euros**  **Immagine che contiene testo, schermata, cerchio, Carattere  Descrizione generata automaticamente**  Source : Commission européenne, Le budget à long terme de l'UE 2021-2027 et NextGenerationEU [Commission européenne, Le budget à long terme de l'UE 2021-2027 et NextGenerationEU - Faits et chiffres.](https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/d3e77637-a963-11eb-9585-01aa75ed71a1/language-en)   * **Rubrique 1 : Marché unique, innovation et numérique**   + Recherche et innovation   + Investissements stratégiques de l'UE   + Marché unique   + L'espace * **Rubrique 2 : Cohésion, résilience et valeurs**   + Développement régional et cohésion   + Rétablissement et résilience   + Investir dans les personnes, la cohésion sociale et les valeurs * **Rubrique 3 : Ressources naturelles et environnement**   + Agriculture et politique maritime   + Environnement et action pour le climat * **Rubrique 4 : Migration et gestion des frontières**   + Migration   + Gestion des frontières * **Rubrique 5 : Sécurité et défense**   + Sécurité   + La défense * **Rubrique 6 : Le quartier et le monde**   + Action extérieure   + Aide à la préadhésion * **Rubrique 7 : Administration publique européenne**   **Dotations par politique et par programme - avec un accent sur le CFP**  La décomposition du CFP 2021-2027 révèle des allocations ciblées qui permettent de mettre en œuvre des politiques et des programmes efficaces.  Une part substantielle de 31,9 % est affectée à des domaines essentiels tels que la recherche, l'éducation et la protection des frontières, ce qui favorise une approche holistique des priorités de l'UE. Si l'on intègre le financement de l'UE de nouvelle génération, cette part dépasse les 50 % du total, ce qui souligne l'engagement collectif à renforcer les secteurs clés pour une croissance et une résilience durables.  En outre, la cohésion économique, sociale et territoriale obtient une part de 30,5 %, tandis que la politique agricole commune représente 30,9 %. Ces deux politiques font l'objet d'une modernisation importante, conformément à l'objectif global de soutien aux transitions verte et numérique.  Le tableau détaillé ci-dessous présente une vue d'ensemble des dotations du CFP par politique et par programme, offrant ainsi une transparence et un aperçu de la distribution stratégique des ressources.   |  |  | | --- | --- | | **Allocation budgétaire à long terme (2021-2027)** | **Milliards** | | **Politique de cohésion** | **372.6** | | **Fonds européen de développement régional (FEDER)** | 226 | | **Fonds de cohésion (FC)** | 48 | | **Fonds social européen+ (FSE+)** | 98.5 | | **Politique agricole commune (PAC)** | **378.5** | | **Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)** | 291 | | **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** | 87.4 | | **Priorités nouvelles et renforcées** | **377.3** | | **Horizon Europe** | 86.1 | | **Voisinage, développement et instruments de coopération internationale** | 79.5 | | **Mécanisme "Connecting Europe" (connecter l'Europe)** | 20.7 | | **Investir dans l'UE** | 3 | | **Programme spatial européen** | 14.9 | | **Programme Europe numérique** | 7.6 | | **Programme du marché unique** | 4.2 | | **Justice, droits et valeurs** | 0.9 | | **EU4Health** | 2.4 | | **RescEU** | 1.3 | | **L'Europe créative** | 1.8 | | **Erasmus+** | 24.6 | | **Aide humanitaire** | 11.6 | | **Life (Action pour le climat et l'environnement)** | 5.4 | | **Fonds de transition juste** | 8.4 | | **Autres** | 105 |   **1.5 Présentation de la voie : Financement centralisé ou décentralisé**  **LE FINANCEMENT CENTRALISÉ :**  Le financement centralisé implique la **gestion** et l'exécution **directes des** fonds et des programmes par les institutions de l'UE. Dans ce cas, la Commission européenne joue un rôle de premier plan dans l'administration et la gestion des programmes et des initiatives, en veillant à l'uniformité et à la cohésion de la mise en œuvre.  **Exemples :**   * **Horizon Europe** : Un programme phare de l'UE pour la recherche et l'innovation directement géré par la Commission européenne. * **Erasmus+** : Financement centralisé des programmes d'éducation, de formation, de jeunesse et de sport sous la supervision de la Commission européenne.   **LE FINANCEMENT DÉCENTRALISÉ :**  Contrairement au financement centralisé, le financement décentralisé permet aux États membres (et aux régions) de gérer les fonds de l'UE dans un cadre de **gestion partagée.** Ils prennent la direction de la conception, de l'exécution et de la supervision des programmes, en alignant les objectifs et les buts de l'UE sur les besoins et les priorités régionales.  **Exemples :**   * **Politique agricole commune (PAC)** : Les États membres élaborent des programmes agricoles adaptés à leurs besoins spécifiques. * **Fonds européen de développement régional (FEDER)** : Financement décentralisé visant à répondre aux besoins et aux disparités régionales et à promouvoir les initiatives de développement local.   **Collaboration stratégique** : Les deux voies se rejoignent pour atteindre les objectifs généraux de l'UE. Le financement centralisé simplifie les programmes dans l'ensemble de l'UE, tandis que le financement décentralisé encourage les initiatives personnalisées qui tiennent compte du caractère unique et de la diversité des besoins locaux.  **Unité 2. Une plongée en profondeur dans les programmes de l'UE**  **2.1 L'accent mis sur le cadre de gestion directe et le cadre de gestion partagée**  Dans le **cadre de la gestion directe**, explorons le rôle prépondérant de la Commission européenne. Elle occupe une position centrale, étant directement responsable et supervisant toutes les facettes de la mise en œuvre d'un programme :   1. **Lancement d'appels à propositions** : Lancer le processus en invitant à soumettre des propositions de projet 2. **Évaluation des propositions soumises** : Évaluation rigoureuse pour garantir l'alignement sur les objectifs 3. **Signer des conventions de subvention** : Formaliser les engagements avec les promoteurs de projets retenus 4. **Suivi de la mise en œuvre du projet** : Supervision permanente pour garantir le respect des lignes directrices établies 5. **Évaluation des résultats** : Évaluation des résultats du projet par rapport à des critères prédéfinis 6. **Effectuer les paiements** : Faciliter les décaissements financiers comme prévu   Ces tâches globales se déroulent dans les services de la Commission, au sein de son siège, dans les délégations de l'UE ou par l'intermédiaire d'agences exécutives de l'UE désignées à cet effet. En particulier, les programmes centralisés exécutés en gestion directe représentent **environ 20 % du budget de l'UE pour la période 2021-2027**. Cette approche centralisée garantit un processus de mise en œuvre cohérent et rationalisé, mené uniquement par les entités de l'UE sans l'implication de tiers externes.  Outre le cadre de gestion directe, nous nous concentrerons sur le **cadre de gestion partagée**, dans lequel les fonds de l'UE sont administrés conjointement avec les États membres et les régions. Ce modèle de collaboration implique que la Commission européenne et les autorités nationales des États membres, y compris les ministères et les institutions publiques, supervisent conjointement des programmes spécifiques. **Environ 70 % des programmes de l'UE fonctionnent selon cette structure de gestion partagée**.  Dans le cadre de la gestion partagée, les administrations des États membres aux niveaux national, régional et local jouent un rôle clé dans la sélection des projets à financer et assument les responsabilités de la gestion quotidienne. Grâce à un partenariat synergique avec les États membres, la Commission européenne veille à ce que les projets soient menés à bien et à ce que les fonds soient utilisés efficacement.  Les portails des sites web nationaux et les sites web des programmes fournissent des informations en temps réel sur les opportunités de financement à venir. Ces informations comprennent des détails tels que les régions couvertes par les appels de fonds, les critères d'éligibilité, les montants des financements, les objectifs du programme et de la politique de l'UE, et les calendriers.  Les **principaux fonds de l'UE** gérés dans le cadre commun sont les suivants   * [Fonds européen de développement régional (FEDER)](https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/european-regional-development-fund-erdf_en) * [Fonds social européen Plus (FSE+)](https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/european-social-fund_en) * [Fonds de cohésion (FC)](https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/cohesion-fund-cf_en) * [Fonds de transition (Just Transition Fund)](https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/just-transition-fund_en) * [Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (EMFAF)](https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/european-maritime-fisheries-and-aquaculture-fund_en) * [Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF)](https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/asylum-migration-and-integration-fund_en) * [Fonds de sécurité intérieure (FSI)](https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/internal-security-fund_en) * [Instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (BMVI)](https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/integrated-border-management-fund_en)   **2.2 Vue d'ensemble des programmes de financement de l'UE**  Rappelant les programmes de l'UE mis en évidence dans la discussion sur l'allocation des ressources (voir section 1.4 (3) - diapositive n° 11), examinons maintenant leur répartition entre les différents domaines prioritaires transversaux. 11), examinons maintenant leur répartition entre les différents **domaines prioritaires transversaux**. Chaque programme est destiné à soutenir des domaines politiques distincts, comme illustré ci-dessous :   * Politique de cohésion * Politique agricole commune * Fonds de transition juste * Horizon Europe * Facilité de récupération et de résilience * Programme LIFE "Connecting Europe Facility * Fonds social européen * Erasmus+ * Corps européen de solidarité * Horizon Europe * L'Europe créative * Investir dans l'UE * Politique de cohésion * Fonds européen pour le développement durable * Programme du marché unique * Facilité de récupération et de résilience * Horizon Europe * Programme "Europe numérique * Mécanisme "Connecting Europe" (connecter l'Europe) * Politique de cohésion * Facilité de récupération et de résilience * Fonds européen de défense * Programme spatial européen Mobilité militaire * EU4Health * Horizon Europe * Politique étrangère et de sécurité commune   Source : Commission européenne, Le budget à long terme de l'UE 2021-2027 et NextGenerationEU [Commission européenne, Le budget à long terme de l'UE 2021-2027 et NextGenerationEU - Faits et chiffres.](https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/d3e77637-a963-11eb-9585-01aa75ed71a1/language-en)  Accéder aux opportunités de financement et d'appels d'offres de l'UE et aux programmes de l'UE disponibles via le [portail SEDIA](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home) - consultation gratuite    2.3 Structure enracinée du programme de financement de l'UE : L'exemple d'E+    **2.4 Programmes de l'UE pour la formation continue, la requalification et la compétitivité des entreprises**  Voici quelques exemples de programmes clés de l'UE consacrés, entre autres, au développement des compétences et à la promotion de la compétitivité des micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Ces entreprises sont encouragées à explorer ces précieuses opportunités pour renforcer leur résilience numérique et rester compétitives.  **[Erasmus+](https://erasmus-plus.ec.europa.eu/it)**  Erasmus+ est un programme phare de l'UE, qui promeut le développement des compétences par le biais de la collaboration internationale, en offrant des possibilités de stages, de formation professionnelle et de partenariats stratégiques. Ses initiatives couvrent un large éventail, de l'enseignement et de la formation professionnels à l'éducation des adultes, et favorisent l'émergence d'une main-d'œuvre qualifiée capable de s'adapter aux avancées numériques.  **Avantages pour les MPME : accès** à un vivier de talents divers, exploration de partenariats internationaux et exploitation des connaissances pour l'amélioration continue des compétences, favorisant l'adaptabilité face aux changements technologiques.  **[Fonds social européen Plus (FSE+)](https://ec.europa.eu/european-social-fund-plus/en)**  Le Fonds social européen Plus se concentre sur l'inclusion sociale et l'emploi. Dans le domaine du développement des compétences, le FSE+ soutient des projets visant à améliorer les compétences de la main-d'œuvre, à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et à garantir l'égalité d'accès aux opportunités d'emploi. Ses initiatives couvrent l'ensemble du spectre des compétences, de l'éducation de base au développement professionnel avancé.  **Avantages pour les MPME :** profiter des possibilités de financement pour des programmes de formation complets, des initiatives de renforcement des compétences et des projets de promotion de l'inclusion sociale, contribuant ainsi à une main-d'œuvre qualifiée et inclusive.  **[Horizon Europe - Cluster 4 : Numérique, industrie et espace](https://research-and-innovation.ec.europa.eu/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe/cluster-4-digital-industry-and-space_en)**  Le groupe 4 d'Horizon Europe se concentre sur la transformation numérique et l'innovation. Au sein de ce pôle, les programmes de l'UE soutiennent des projets qui font progresser les compétences numériques, encouragent l'innovation dans l'industrie et renforcent la compétitivité à l'ère numérique. Des initiatives de recherche et développement aux projets collaboratifs, il offre une approche globale pour renforcer la compétitivité des entreprises.  **Avantages pour les MPME :** saisir les opportunités de recherche collaborative, s'engager dans des projets innovants et accéder aux technologies de pointe, en positionnant les MPME à l'avant-garde de la compétitivité numérique.  **[Investir dans l'UE](https://investeu.europa.eu/index_en)**  InvestEU, qui succède au [programme COSME](https://single-market-economy.ec.europa.eu/smes/cosme_en) pour les MPME, est une initiative de l'UE destinée à stimuler l'investissement, l'innovation et la création d'emplois en Europe. Elle fonctionne par le biais de prêts, de garanties et de fonds propres, dans le but de mobiliser les investissements privés pour remédier aux défaillances du marché et encourager une croissance durable. InvestEU couvre une série de secteurs, notamment l'innovation, la numérisation et la durabilité environnementale, favorisant un environnement commercial compétitif et résilient.  **Avantages pour les MPME** : s'engager dans des projets et initiatives innovants en accédant à divers instruments financiers. InvestEU aide les MPME à obtenir un soutien financier pour des projets qui contribuent à leur compétitivité, à leur numérisation, à leur innovation et à leur durabilité. En participant à InvestEU, les entreprises peuvent accéder à un réseau de ressources et d'opportunités pour renforcer leur position sur le marché.  **Unité 3. Le cycle de vie d'un projet européen standard - Démarrer et appliquer**  **3.1 Macro-phase initiale : De l'idée de projet à la proposition**  Le parcours d'un projet européen commence par la conception d'une idée. L'étape initiale consiste à conceptualiser un projet qui s'aligne sur les priorités et les objectifs de l'UE. Cette idée prend ensuite la forme d'une proposition de projet formelle et complète, qui doit être soumise. La **phase macro-initiale** du passage d'une idée à une proposition se compose de plusieurs **étapes clés** :  **1. Conceptualisation du projet :**   * Identifier un concept pour un projet qui s'aligne sur les priorités de l'UE * Définir les objectifs généraux, les buts et les résultats de l'idée de projet proposée par le biais d'une note conceptuelle.   **2. Analyse approfondie :**   * Évaluer la faisabilité du projet, en tenant compte des ressources, des délais et des difficultés éventuelles. * Procéder à un examen préliminaire de l'alignement du projet sur les objectifs et les buts de l'UE   **3. Engagement des partenaires et des parties prenantes :**   * Identifier et impliquer les parties prenantes concernées, y compris les partenaires potentiels, les cibles et les experts * Recueillir les contributions et le soutien des principales parties prenantes à l'idée du projet.   **4. Alignement sur les lignes directrices de l'UE :**   * Veiller à ce que la note de synthèse soit conforme aux lignes directrices et aux priorités du programme de financement spécifique et ciblé de l'UE. * Répondre à toute exigence spécifique énoncée dans l'appel à propositions de financement.   **5. Planification détaillée du projet :**   * Élaborer un plan de projet détaillé décrivant les activités spécifiques, les étapes, les produits à livrer et les délais. * Formuler une estimation budgétaire sur la base du plan de projet prévu   Pour passer de la phase macro-initiale à la rédaction de la proposition (puis à sa soumission), il est essentiel de traiter les **documents clés** qui guident le processus de proposition. Il s'agit notamment des documents suivants   * **Règlement de l'UE** : Le règlement officiel, publié sur le [Journal officiel de l'Union européenne](https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html), qui établit le programme spécifique dans ses éléments tels que le budget, le pourcentage de financement, le calendrier, les actions financées, etc. * **Programme de travail** : Document complet décrivant les objectifs stratégiques, les priorités, la feuille de route pour les échéances, la ventilation du budget et les domaines d'intérêt spécifiques à financer au cours d'une période donnée. Il est publié sur le site web du programme * **Guide du programme** : Un manuel détaillé fournissant des informations approfondies sur la structure générale, les règles, les objectifs, les priorités et les exigences spécifiques du programme de financement. Il comprend également les critères d'éligibilité et d'attribution d'une proposition. * **Appel à propositions** : Également publié sur le [Journal officiel de l'Union européenne](https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html) et notifié par le biais de la section "actualités" du site web du programme, il ouvre la période de soumission d'une proposition, représentant l'appel officiel qui spécifie les détails de la procédure et les délais pour chaque action. * **Formulaire** : Le modèle officiel par lequel les candidats soumettent leurs propositions de projet, en saisissant les détails essentiels décrits dans l'appel à propositions.   Les candidats doivent analyser minutieusement ces documents afin d'aligner l'idée du projet sur les caractéristiques du programme. Les **aspects clés** à prendre en considération sont les suivants   * **Alignement stratégique** * **Pertinence thématique** * **Conformité** * **Remplissage du formulaire**   **3.2 Phase d'élaboration de la proposition : Cadre et éléments clés**  Lorsque nous introduisons le remplissage du formulaire (voir diapositive précédente - n° 21), nous avons déjà commencé à parler de la phase qui suit la phase initiale, c'est-à-dire la **phase de rédaction ou de développement de la proposition**.  Le respect du cadre "POURQUOI, QUOI, QUI, QUAND, COMMENT" garantit une approche systématique et complète de l'élaboration de la proposition. Voici un aperçu des **éléments clés** de la phase d'élaboration de la proposition :   * **Objectifs - POURQUOI :**   + **Objectifs généraux** : Objectifs à long terme produisant des bénéfices au-delà de la durée du projet, contribuant, améliorant, renforçant, facilitant et mettant en œuvre les objectifs suivants   + **Objectifs spécifiques** : Atteignables pendant la durée du projet, tels que l'essai d'un concept ou le développement de nouvelles connaissances.   **Conseils** :   * Relier les objectifs aux politiques européennes pertinentes, telles que la Décennie européenne du numérique à l'horizon 2030 * Montrer comment la proposition aborde un problème pertinent * Mesurer l'impact / l'amélioration potentiels, en les reliant aux objectifs stratégiques de l'UE et aux priorités du programme spécifique. * Définir des mécanismes et des actions pour le partage et la promotion des résultats, les mesures d'assimilation et la validation par les utilisateurs finaux. * Assurer la durabilité du projet : financière, politico-institutionnelle, environnementale * **Résultats - QUOI :**   + **Résultats tangibles (produits livrables) :** Résultats concrets tels que la plateforme, l'application, les programmes de formation, les publications, les rapports, etc.   + **Résultats intangibles :** Comprend les nouvelles compétences et connaissances, la valeur ajoutée prouvée, etc. * **Responsabilités - OMS :**   + **Accord entre les partenaires du projet :** Rôles et responsabilités clairement définis pour chaque partenaire, en lien avec leur expertise.   + **Participation des parties prenantes externes :** Comprend l'engagement et l'implication des parties prenantes, y compris, par exemple, un comité d'évaluation de l'examen externe, des partenaires associés, etc. * **Planification et exécution - QUAND et COMMENT :**   + **Plan d'action :** Élaborer un plan complet décrivant les tâches, les phases et les échéances - également à l'aide d'outils de gestion de projet tels qu'un diagramme de Gantt.   + **Allocation du budget :** Affecter le budget de manière efficace, en veillant à ce que les ressources soient réparties en fonction des besoins du projet et de la répartition des rôles et des responsabilités des partenaires.   **3.3 Processus de soumission et d'évaluation des propositions**  Après un développement complet, la proposition est officiellement soumise par l'intermédiaire de la plateforme désignée (**soumission formelle**), ce qui signifie la conclusion du processus de transformation de l'idée en proposition. Le formulaire complété est soumis par l'intermédiaire de la plateforme spécifiée, qui varie en fonction des exigences spécifiques du programme.  En même temps, un nouveau processus commence : le **processus d'évaluation des propositions**.  **Évaluation du projet** : La proposition soumise est évaluée par des entités et des évaluateurs désignés. Les critères d'évaluation comprennent des critères tels que des objectifs clairs, des résultats tangibles et intangibles, les responsabilités des parties prenantes et l'alignement stratégique.  🡪 **En cas d'approbation** : Le projet passe à la conformité et à l'exécution, avec des négociations contractuelles suite aux commentaires des évaluateurs. Le projet commence par un coup d'envoi et se termine, après sa mise en œuvre, par un rapport final sur les résultats du projet.  **🡪 S'il n'est pas approuvé** : Une stratégie de révision est lancée, impliquant une analyse détaillée des commentaires reçus et des adaptations nécessaires à l'amélioration. Le processus de révision comprend **deux phases clés** :   * **Révision et retour d'information** : La phase de révision se concentre sur l'amélioration des points forts de la proposition et sur la correction des faiblesses identifiées grâce au retour d'information de l'évaluateur, afin de garantir une présentation plus solide lors des évaluations ultérieures. * **Amélioration continue** : Cette phase critique met l'accent sur l'adaptabilité et l'engagement en faveur de la réussite du projet ; chaque itération renforce la qualité de la proposition et l'alignement sur les critères d'évaluation en vue d'une nouvelle soumission.   **L'ÉTÉ**  **BUDGET DE L'UE**  L'unité 1 explore les subtilités du budget de l'UE, une force financière dynamique stratégiquement alignée sur les objectifs à long terme. Naviguez dans le cadre financier pluriannuel (CFP) de sept ans et le budget annuel agile, en observant le cycle modernisé 2021-2027 alimenté par l'instrument de recouvrement NextGenerationEU. Découvrez l'enveloppe de 2 018 milliards d'euros, qui met l'accent sur les transitions numérique et écologique. Découvrez l'impact du budget de l'UE sur la recherche, l'innovation et la résilience, en favorisant un écosystème financier cohérent, réactif et tourné vers l'avenir.  **PROGRAMMES DE L'UE**  L'unité 2 explore le paysage des programmes de l'UE, en faisant la distinction entre le financement centralisé et le financement décentralisé. Découvrez la structure de base des programmes de financement et explorez leur répartition dans divers domaines politiques. Découvrez le rôle essentiel de programmes tels qu'Erasmus+, le Fonds social européen+, Horizon Europe et InvestEU dans l'amélioration des compétences, la requalification et le renforcement de la compétitivité des entreprises. Exploitez le portail SEDIA pour des consultations gratuites qui vous aideront à accéder aux possibilités de financement de l'UE.  **CYCLE DE VIE D'UN PROJET DE L'UE**  L'unité 3 aborde le cycle de vie standard des projets de l'UE, de l'idée à la proposition, à la soumission et à l'évaluation. Maîtrisez la phase macro-initiale, en élaborant méticuleusement des concepts de projet alignés sur les priorités de l'UE. Plongez dans la phase d'élaboration de la proposition, en utilisant le cadre "POURQUOI, QUOI, QUI, QUAND, COMMENT" pour obtenir des objectifs clairs, des résultats tangibles et une planification stratégique. Conclure avec le processus de soumission et d'évaluation, en dévoilant la voie vers l'approbation du projet ou la révision stratégique, en assurant une amélioration continue pour la résilience dans le paysage concurrentiel du financement de l'UE. | | | |
| **5 entrées de glossaire** | **Subvention** : Une subvention est une aide financière accordée par un organisme de financement, souvent un gouvernement ou une organisation, pour soutenir des projets ou des activités spécifiques. Les subventions ne sont généralement pas remboursables et visent à financer des initiatives qui correspondent aux objectifs et aux priorités de l'organisme de financement.  **Prêt** : Un prêt est un accord financier par lequel un prêteur met des fonds à la disposition d'un emprunteur dans l'attente d'un remboursement, généralement avec des intérêts, au cours d'une période déterminée. Les prêts peuvent être utilisés pour financer divers projets, et les conditions varient en fonction de l'accord entre l'emprunteur et le prêteur.  **PIB par habitant** : Le PIB par habitant est un indicateur économique clé qui mesure la production économique moyenne par personne dans une région ou un pays donné. Il est calculé en divisant le produit intérieur brut (PIB) par la population totale. Le PIB par habitant donne une idée du bien-être économique et du niveau de vie d'une population.  **PNRR (Plan national de relance et de résilience)** : Le PNRR est un document stratégique élaboré par les États membres de l'UE pour accéder au financement de la facilité pour la relance et la résilience dans le cadre de NextGenerationEU. Il décrit les stratégies nationales de relance économique, de résilience et de réformes, en mettant l'accent sur des domaines tels que la transition verte, la transformation numérique et l'inclusion sociale.  **Diagramme de Gantt** : Un diagramme de Gantt est un outil visuel de gestion de projet qui fournit une vue chronologique des tâches, des activités et des jalons. Il aide les chefs de projet et les équipes à planifier, programmer et suivre les progrès au fil du temps, en offrant une représentation claire du déroulement du projet. | | | |
| **5 questions d'auto-évaluation à choix multiples** | **Question 1. Quel est le rôle du budget de l'UE en complément des budgets nationaux ?**  Option a. Remplacement des budgets nationaux  Option b. Système financier indépendant  Option c. Complément au budget national  Option d. Exclusivement pour les institutions de l'UE  **Option correcte : c**  **Question 2. Dans le contexte du budget de l'UE, quel est l'objectif du CFP ?**  Option a. Planification budgétaire à court terme  Option b. Planification budgétaire à long terme  Option c. Fonds d'urgence  Option d. Dotations budgétaires annuelles  **Option correcte : b**  **Question 3. Dans quel cadre la Commission européenne gère-t-elle et supervise-t-elle directement la mise en œuvre des programmes ?**  Option a. Financement centralisé  Option b. Financement décentralisé  Option c. Cadre de gestion partagée  Option d. Cadre de gestion collaborative  **Option correcte : a**  **Question 4. Quel document fournit un manuel détaillé sur la structure, les règles et les objectifs d'un programme de financement de l'UE ?**  Option a. Appel à propositions  Option b. Guide du programme  Option c. Règlement de l'UE  Option d. Programme de travail  **Option correcte : b**  **Question 5. Après le processus d'évaluation des propositions, si un projet n'est pas approuvé, quelle est la prochaine étape possible de la stratégie de révision ?**  Option a. Nouvelle soumission immédiate  Option b. Rapport final  Option c. Amélioration continue  Option d. Négociation du contrat  **Option correcte : c** | | | |
| **Bibliographie et autres références** |  | | | |
| **Matériel connexe** | DREAM\_WP3\_Training\_IHF\_EN | | | |
| **Vidéo (le cas échéant)** |  | | | |